

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 23 décembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 17 décembre 2024.

Présent(e)s : M. BERNARD Jérôme, M. BOUCHARDON Mickaël, Mme BOURJAT Laëtitia, M. CHAUMONT Jean Luc, M. FRANCOIS Patrick, Mme JAUBERT Agnès.

Absent(e)s : Mme AUDIGIER Agnès, M. BARRY Francis, M. BECHERAS Philippe, Mme BERGERON Solange, M. BIENNIER André, M. BRUN Claude, Mme CARRIER Martine, M. CAVROY Antoine, M. CHIARUCCI Fabiano, Mme DAVID Sylvette, M. ESSAYAR Khalid, M. FERLAY Aurélien, M. FOUTRY Jean-Marie, M. GAUTHIER Patrick, M. GRIFFE Gérard, M. LAMBERT Jean-Michel, M. MAZET Grégory, M. MONTBLANC Christophe, M. NAJI Driss, M. PETITJEAN Gilbert, Mme RAMERINI Danielle, M. ROBERTON Gérard, Mme SANCHEZ Josiane, M. TOURVIEILHE Max, M. VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : Mme BSERENI Stella, M. CHAPEL Clément, M. LARUE Fabrice, M. LEBRAT Jérôme, M. MASSOLA Christian, M. MOULIN Gilbert, Mme REYNAUD Christelle, M. SENECLAUZE Bruno.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. FRANCOIS Patrick.

Assistaient en tant qu'invités : Mme BRIELLE Victoria, Mme DOUZET Odile et M. JACOUTON Frédéric.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 14

- o Pour : 14
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. BOUCHARDON Mickaël.

DÉLIBÉRATION FIXANT LES TARIFS DES PRESTATIONS DELIBIA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

- Vu** les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n° 07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;
- Vu** les statuts de la régie autonome du Syndicat Mixte de Numérian notamment le chapitre 5 – Budget et comptabilité ;
- Vu** la délibération DCS2023_36 du 15 décembre 2023 portant création de la régie autonome financière sans personnalité morale au 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu** la délibération DCS2023_41 du 15 décembre 2023 autorisant la mise en place d'un projet de solution numérique innovante en matière de génération automatique d'actes et de contrats administratifs ;
- Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 17/12/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

Delibia est un outil d'aide à la décision des agents et élus des collectivités territoriales. Cette solution, intégrant une Intelligence Artificielle, permet de rechercher, analyser et rédiger plus efficacement tout acte administratif.

Il présente plusieurs fonctionnalités innovantes :

- Transformation des décisions publiques en informations stratégiques exploitables pour aider les agents et élus dans leurs choix administratifs et politiques.
- Rédaction pour l'agent/élu d'une note, d'un résumé, d'un compte-rendu, d'un email, des éléments de discours par l'IA, le tout à partir des données rassemblées sur Delibia ou celles des utilisateurs.
- Accès à une IA permettant aux agents de trouver rapidement des informations importantes contenues dans les règlements, procédures internes, notes, rapports.
- Analyse par l'IA de plusieurs délibérations de collectivités différentes permettant à l'utilisateur d'avoir une première analyse comparée de politiques publiques.
- Identification des positions politiques exprimées dans les délibérations par les élus et sur différents sujets permettant d'anticiper la tenue des débats au sein des différentes instances.

Monsieur le Président expose :

- Que Numérian dans le cadre de ses prérogatives propose des services dédiés à la prestation « Delibia ».

Monsieur le Président propose d'ajouter cette prestation à la grille des tarifs de la façon suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Ref Coll_Population	Population	Prix commercial Numérian	OPTIONS				
			Parcours Accélérateur	Publication	Docs Internes	SSO- SAML	Connecteur
COLL_POP	3 853 999	37942	18 971 €	7 588 €	18 971 €	2 000 €	Devis
COLL_21CK	2 100 000	33200	16 600 €	6 640 €	16 600 €	2 000 €	Devis
COLL_15CK	1 500 000	30500	15 250 €	6 100 €	15 250 €	2 000 €	Devis
COLL_10CK	1 000 000	28000	14 000 €	5 600 €	14 000 €	2 000 €	Devis
COLL_700K	700 000	26000	13 000 €	5 200 €	13 000 €	2 000 €	Devis
COLL_450K	450 000	24000	12 000 €	4 800 €	12 000 €	2 000 €	Devis
COLL_300K	300 000	22000	11 000 €	4 400 €	11 000 €	2 000 €	Devis
COLL_210K	210 000	20200	10 100 €	4 040 €	10 100 €	2 000 €	Devis
COLL_135K	135 000	18300	9 150 €	3 660 €	9 150 €	2 000 €	Devis
COLL_90K	90 000	16500	8 250 €	3 300 €	8 250 €	2 000 €	Devis
COLL_60K	60 000	14750	7 375 €	2 950 €	7 375 €	2 000 €	Devis
COLL_40K	40 000	13000	6 500 €	2 600 €	6 500 €	2 000 €	Devis
COLL_25K	25 000	11200	5 600 €	2 240 €	5 600 €	2 000 €	Devis
COLL_16K	16 000	9400	5 000 €	1 880 €	5 000 €	2 000 €	Devis
COLL_10K	10 000	7600	5 000 €	1 520 €	5 000 €	2 000 €	Devis
COLL_6K	6 000	5500	5 000 €	1 100 €	5 000 €	2 000 €	Devis
COLL_3K	3 500	3300	5 000 €	660	5 000 €	2 000 €	Devis
COLL_2K	2 000	1200	5 000 €	200	5 000 €	2 000 €	Devis
COLL_1K	1 000	300		200			
COLL_200	200	300		200			
COLL_1	1	300		200			

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve les tarifs des prestations Delibia,**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 23 décembre 2024,

Le Président,

Jérôme BERNARD